



COMPTE RENDU DU CTL DU 18 MAI 2017

Le 18 mai dernier s'est tenu un nouveau CTL dans les locaux de la DRFiP 67.

Ce CTL se tenait en seconde convocation. Solidaires, FO, la CFDT et la CGT avaient boycotté la première convocation (11 mai 2017) afin de protester contre le changement, en cours de mandat du règlement intérieur de ces instances. Désormais, le temps de préparation/compte-rendu est divisé par deux, et les frais de déplacement des suppléants ne sont plus remboursés. L'Administration vise ainsi à récupérer du temps de travail (la plupart des élus ne sont pas permanents) et à diminuer l'efficacité de l'action syndicale (moins de temps pour préparer efficacement ces instances).

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1) Rapport d'activité 2016.

Sous couvert d'une présentation synthétique et « objective » (en alignant des résultats statistiques), ce rapport dresse un tableau plutôt flatteur de la DRFiP 67.

Si les résultats sont effectivement bons, le coût humain est totalement occulté (cf. point 2 supra).

Tout au plus, est-il noté que les vacances d'emploi C s'aggravent (44 au 31/12/2016 contre 31 au 31/12/2015), et celles de B s'améliorent très légèrement (22 contre 25 aux mêmes dates).

Cette situation est la conséquence directe de la politique de recrutement de la DGFiP. Celle-ci, depuis plusieurs années, s'obstine à recruter moins d'agents C et B que le nombre prévu au budget.

Vos représentants ont, une nouvelle fois dénoncé cette situation, en insistant sur son impact sur les conditions de travail, et donc, à terme, sur la santé des agents.

La direction local partage ce constat et veut donc continuer à rationaliser pour limiter les conséquences néfastes de ces vacances.

Ces rationalisations ne restent cependant que du domaine du bricolage inutile, voir néfaste lorsqu'il passe par l'abandon de missions et la destruction du maillage territorial de la DRFiP 67.

C'est la politique irresponsable de la DGFiP qui doit cesser immédiatement.

Vos représentants en CTL ont obtenu la modification de plusieurs passages de ce rapport d'activité, afin d'assurer une présentation plus réaliste de la situation de la DRFiP 67.

2) Conditions de vie au travail.

Il s'agit d'une présentation synthétique des données recueillies par le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), le TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale) et le baromètre social.

Ces documents font l'objet d'un examen plus approfondi en CHSCT. Il est donc inutile d'y revenir en détail.

Plusieurs points saillants sont toutefois à relever :

- la direction locale a réitérée ses inquiétudes quant aux conséquences des vacances d'emploi sur les conditions de vie au travail des agents, mais sans pouvoir apporter de solutions. Il est vrai que le niveau de recrutement est de la responsabilité de la DG.

- il a été noté une augmentation du nombre d'agents souffrant de troubles psychiatriques. Si les conditions de travail ne sont pas la cause de ces troubles, la situation de sous-effectif dans les services rend impossible la gestion de tels agents, devenus incapables d'avoir un rendement équivalent à leurs collègues. Avec pour conséquence, le soulagement desdits collègues lorsque l'agent malade est en congés longue maladie, et donc libère son poste.

- le nombre élevé d'heures écrêtées et de jours de congés perdus. Derrière ces chiffres se trouvent des situations individuelles et variées.

Toutefois, on ne peut que constater que ce nombre évolue de manière symétrique à la diminution des emplois.

En conclusion, vos représentants se sont appuyés sur ces chiffres, fournis par l'administration, pour réitérer le constat de la dégradation continue des conditions de vie au travail, et ses conséquences sur la santé des agents.

Nous avons également insisté sur le rôle de l'encadrement (à tous les niveaux de la hiérarchie) dans la détection précoce des agents en souffrance. Chaque encadrant doit être vigilant quant à l'apparition, chez ses subordonnés directs, de signes pouvant révéler un agent proche de la rupture.

Il s'en est suivi un échange assez vif avec le Directeur Régional.

Celui-ci nous a décliné sur tous les tons son mantra préféré « un fonctionnaire ça fonctionne ».

Pour le Directeur Régional, le malaise des agents provient pêle-mêle de :

leur manie de réfléchir au sens de leur travail (pour lui, une application bête et mécanique de la loi doit suffire à les emplir de satisfaction)

leur incapacité à prendre du recul (à quand un stage anti-morosité ?)

au discours idéologique des organisations syndicales, les agents semblant incapables d'analyser leurs propres conditions de travail et se contentant de reprendre les discours (forcément de mauvaise foi) des organisations syndicales)

Bref, face à l'aggravation des conditions de vie au travail des agents, la réponse est cynisme et mépris.

Sans commentaire !

3) Harmonisation des horaires variables- deuxième vague

Le processus de consultation des agents se poursuit normalement, ce qui n'appelle aucun commentaire de notre part.

4) Bilan de la formation professionnelle 2016 et plan local de formation 2017.

La formation professionnelle dans le 67 fonctionne de manière satisfaisante, grâce aux agents chargés de cette formation, qu'ils dépendent de la DRFiP ou de l'ACIF, ainsi que des formateurs.

Le seul bémol est la e-formation. Les salles réservées dans les sites ne sont pas utilisées, les agents préférant se former à leur poste de travail. De plus en plus de modules étant sonorisés, cela génère une gêne pour les collègues partageant le même bureau. La Direction étudie la possibilité de fournir des casques aux agents.

Par ailleurs, les formations prévues dès le mois prochain pour le PAS sont maintenues. La DG, en attendant une éventuelle décision du nouveau gouvernement, a décidé de faire comme si la mise en place du PAS au 01 janvier 2018 était toujours une certitude.

5) Généralisation de l'Accueil Personnalisé Sur Rendez-Vous (APRDV) dans les SIP-SIE.

L'APRDV sera étendu aux SIP-SIE à compter du 03 juillet prochain.

Contrairement aux SIE, il n'est pas obligatoire, la réception sans rendez-vous restant inchangée.

Deux remarques à ce sujet :

- l'expérimentation effectuée à Molsheim, ainsi que les retours des SIE, montrent que sa mise en place est souvent génératrice de problèmes au niveau de l'accueil primaire (usagers qui prennent les files d'attente, déport vers le guichet caisse où la file est moins longue...).

Autrement dit, la mise en place de l'APRDV ne peut effectivement apporter un plus, tant aux agents qu'aux usagers, que

si l'accueil est adapté (ex : un espace d'attente et un boxe réservés).

- il est, pour Solidaires, hors de question que cela présage de la fin de l'accueil sans rendez-vous, prélude à une situation où les services ne seraient joignables que par mails et sur rendez-vous.

6) Actualité immobilière.

A noter :

- réouverture de la salle de réunion de l'annexe de Neudorf en juillet. Pour le reste, on ne sait toujours qui, éventuellement pourrait, peut-être, un jour, venir occuper le reste de ce bâtiment.

- toujours à Neudorf, suppression de l'accueil au 1^o septembre prochain. Il est actuellement assuré par le CDIF appelé à disparaître à cette date (poursuite de la fusion SIP/CDIF).

Pour le reste, rien de plus par rapport au document en ligne sur Ulysse 67.

7) Divers.

La constitution d'un Pôle Départemental d'Enregistrement est à l'étude, au plus tôt le 1^o septembre 2018.

La mise ne place de la carte Apétiz en lieu et place des tickets restaurants traditionnels a donné lieu à certaines interrogations quant à ses modalités d'utilisation.

La Direction s'est engagée à publier très prochainement une note afin d'explicitier ces modalités.

Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez joindre les représentants de Solidaires présents à ce CTL : Philippe PEZZALI, ainsi que Candice Vinckel et Sylvie SAO à titre d'expertes.